



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 68040

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les erreurs causées par les ordonnances manuscrites. Les ordonnances manuscrites sont souvent difficilement déchiffrables, parfois même incorrectement déchiffrées, ce qui peut aboutir dans les cas les plus sérieux à des homicides involontaires. Pourtant des solutions simples semblent exister pour éviter ce genre de drames : ordonnances écrites en majuscules, imprimées, voire électroniques, réduiraient notablement les risques d'erreurs. Aussi aimerait-elle savoir ce qu'elle envisagerait de faire pour que le risque d'erreur à la lecture des ordonnances en pharmacie soit réduit à néant.

Texte de la réponse

Les ordonnances imprimées sont de plus en plus fréquemment utilisées compte tenu de l'utilisation par les prescripteurs de leur logiciel médical pour les rédiger. La lecture de cette catégorie d'ordonnances par les pharmaciens est ainsi facilitée. Par ailleurs dans la pratique officinale, les pharmaciens, dès le moindre doute à la lecture d'une ordonnance manuscrite ou même imprimée, prennent contact avec les prescripteurs pour éviter toute erreur et assurer la qualité de la dispensation des médicaments.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68040

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12453

Réponse publiée le : 8 juin 2010, page 6368